

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 29 août 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, vice-présidente, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, présidente, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mmes France Pedneault, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Josiane Landry, coord. serv. aff. corp. et comm.

Mme Johanne Beaulieu a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-170829-4694

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-170829-4695

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'ajouter le sujet « Projet de loi 144 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* – Adoption d'un avis » au point 10. de l'ordre du jour;

M. Christian Slachetka, commissaire-parent, demande d'ajouter les sujets « Corporation de l'Abbaye d'Oka – Information » et « Assemblées générales des parents dans les établissements – Information » aux points 13.1. et 13.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Danielle Laramée, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Centre multiservice de Sainte-Thérèse » au point 13.3. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Karine Laramée, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Dîner/souper spaghetti de l'école Gabrielle-Roy – Information » au point 13.4. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

1. Moment de recueillement et ouverture de la séance;
2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 :
 - 2.1. Adoption;
 - 2.2. Suivi;
3. Période de questions du public (30 minutes);
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Plan québécois des infrastructures 2018-2028 – Ajout à la demande initiale (Rés. n° CC-170627-4663) – Adoption;
6. Rapport sur les adjudications de contrats durant la période estivale – Adoption;
7. Modification au répertoire de firmes professionnelles en architecture, en ingénierie mécanique et électrique, en ingénierie structure et civil ainsi qu'en ingénierie des sols, matériaux et géoenvironnement 2016-2019 – Adoption;
8. Ajout d'une firme au répertoire de firmes professionnelles en architecture, en ingénierie mécanique et électrique, en ingénierie structure et civil, ainsi qu'en ingénierie des sols, matériaux et géoenvironnement 2016-2019 – Adoption;
9. Désignation d'un substitut au conseil d'administration du stade d'athlétisme Richard-Garneau – Adoption;
10. Projet de loi 144 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* – Adoption d'un avis
11. Information sur les travaux des commissions d'étude, du comité exécutif, des comités consultatifs et des comités du conseil des commissaires;
12. Information et questions des commissaires :
 - 12.1. Aux représentants du conseil des commissaires aux différents organismes externes;
 - 12.2. Aux commissaires représentant le comité de parents;
 - 12.3. À la présidence;
 - 12.4. À la Direction générale :
 - 12.4.1. Nouveaux établissements;
13. *Varia* :
 - 13.1. Corporation de l'Abbaye d'Oka – Information;
 - 13.2. Assemblées générales des parents dans les établissements – Information;
 - 13.3. Motion de félicitations – Centre multiservice de Sainte-Thérèse;
 - 13.4. Dîner/souper spaghetti de l'école Gabrielle-Roy – Information;
14. Levée de l'assemblée.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2018-2028 – AJOUT À LA DEMANDE INITIALE (RÉS. N° CC-170627-4663)

Résolution n° CC-170829-4696

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire dans le secteur de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au cours des prochaines années;

ATTENDU les développements résidentiels attendus et en cours dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que le nombre de places-élèves dans les écoles primaires de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est nettement insuffisant actuellement et pour les années à venir;

ATTENDU le déplacement actuel de plusieurs groupes d'élèves vers des écoles environnantes afin de pallier les débordements de clientèle;

ATTENDU que ces mesures alternatives ne pourront plus pallier l'augmentation prévue des tendances de clientèle à moyen terme;

ATTENDU la résolution n° CC-170627-4663 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) demandant notamment la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la correspondance de la Direction générale de la CSSMI du 21 juin 2017 à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la résolution n° 2017-07-200 adoptée par le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à sa séance ordinaire du 12 juillet 2017 en réponse à la correspondance de la Direction générale de la CSSMI;

ATTENDU que la CSSMI scolarise déjà près de 600 élèves marthelacquois du préscolaire et du primaire à l'extérieur du territoire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que la CSSMI prévoit un déficit de plus de 900 places-élèves au préscolaire et au primaire d'ici cinq ans sur le territoire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que la CSSMI prévoit un déficit de 31 locaux au préscolaire et au primaire pour l'année scolaire 2021-2022 uniquement sur le territoire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU les zones de développement résidentielles autorisées par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que la CSSMI privilégie la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un agrandissement de 4 locaux à l'école primaire Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en ajout à la demande initiale adoptée par le conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 27 juin dernier (rés. n° CC-170627-4663);

DE POURSUIVRE les démarches auprès de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de trouver des scénarios qui permettront à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de répondre aux besoins de la clientèle de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 902.

Adopté

RAPPORT SUR LES ADJUDICATIONS DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, indique qu'aucun contrat n'a été octroyé par la Direction générale durant la période estivale en vertu du mandat qui lui avait été confié par le conseil des commissaires (rés. n° CC-170627-4673).

MODIFICATION AU RÉPERTOIRE DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN ARCHITECTURE, EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE, EN INGÉNIERIE STRUCTURE ET CIVIL AINSI QU'EN INGÉNIERIE DES SOLS, MATÉRIAUX ET GÉOENVIRONNEMENT 2016-2019

Résolution n° CC-170829-4697

ATTENDU la création du répertoire de firmes professionnelles à la suite d'un appel d'offres public de qualification de prestataires de services régionalisé en architecture, en ingénierie spécialités mécanique et électrique, en ingénierie structure et civil et en ingénierie des sols, matériaux et géoenvironnement 2016-2019 (rés. n° CC-160830-4516);

ATTENDU que la firme IngémeI experts-conseils inc. est inscrite audit répertoire pour la spécialité mécanique et électrique;

ATTENDU que cette même firme a été vendue à une entreprise qui n'a pas de bureau sur le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER la firme IngémeI experts-conseils inc. du répertoire de firmes professionnelles 2016-2019 pour la spécialité mécanique et électrique;

DE RESCINDER en partie la résolution n° CC-160830-4516;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 903.

Adopté

AJOUT D'UNE FIRME AU RÉPERTOIRE DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN ARCHITECTURE, EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE, EN INGÉNIERIE STRUCTURE ET CIVIL AINSI QU'EN INGÉNIERIE DES SOLS, MATÉRIAUX ET GÉOENVIRONNEMENT 2016-2019

Résolution n° CC-170829-4698

ATTENDU la création du répertoire de firmes professionnelles à la suite d'un appel d'offres public de qualification de prestataires de services régionalisé en architecture, en ingénierie spécialités mécanique et électrique, en ingénierie structure et civil et en ingénierie des sols, matériaux et géoenvironnement 2016-2019 (rés. n° CC-160830-4516);

ATTENDU qu'un nouvel avis public de qualification a été publié de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, conformément au *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2017;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AJOUTER au répertoire de firmes professionnelles 2016-2019 la firme CIMA + s.e.n.c., pour la spécialité d'ingénierie des sols, matériaux et géoenvironnement.

Adopté

DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU STADE D'ATHLÉTISME RICHARD-GARNEAU

Résolution n° CC-170829-4699

ATTENDU la nomination de la présidente, Madame Paule Fortier, à titre de représentante de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au conseil d'administration du stade d'athlétisme Richard-Garneau (rés. n° CC-121127-3802);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un substitut au conseil d'administration du stade d'athlétisme Richard-Garneau;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE DÉSIGNER Madame Danielle Laramée, commissaire, à titre de représentante substitut de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au conseil d'administration du stade d'athlétisme Richard-Garneau, en cas d'absence de la présidente, Madame Paule Fortier.

Adopté

PROJET DE LOI 144 – LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA GRATUITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS ET L'OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE – ADOPTION D'UN AVIS

Résolution n° CC-170829-4700

ATTENDU le Projet de loi 144 - *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* présenté à l'Assemblée nationale le 9 juin 2017;

ATTENDU que ce Projet de loi fera l'objet de consultations particulières et d'auditions publiques à la Commission de la culture et de l'éducation les 5, 6 et 7 septembre 2017;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles accueille favorablement plusieurs éléments du Projet de loi 144;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de faire parvenir ses commentaires à la Commission de la culture et de l'éducation;

ATTENDU les délais de consultation;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'INDIQUER au ministre de l'Éducation, Monsieur Sébastien Proulx, que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) accueille favorablement plusieurs éléments du Projet de loi 144;

DE MANDATER la Direction générale de rédiger et de déposer à la Commission de la culture et de l'éducation un avis, lequel devra inclure notamment les éléments suivants :

Au regard de l'obligation de fréquentation scolaire :

- la CSSMI salue l'initiative du législateur de renforcer l'obligation de fréquentation scolaire déjà prévue dans la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);
- la CSSMI souhaite qu'un mécanisme systématique de suivi des enfants d'âge scolaire soit mis en place par le ministre, à cet égard, une clarification de l'article 17.1 de la LIP prévu à l'article 3 du Projet de loi 144 serait nécessaire;
- la CSSMI rappelle l'importance que la Direction de la protection de la jeunesse dispose des moyens nécessaires pour intervenir lors de signalements faits par les commissions scolaires dans les cas de non-respect de l'obligation de fréquentation scolaire.

Au regard de la scolarisation à la maison :

- la CSSMI prend note de la volonté d'encadrer uniformément les pratiques de scolarisation à la maison, mais invite le législateur à la prudence afin d'éviter que les commissions scolaires ne se retrouvent avec davantage d'obligations sans avoir en contrepartie les pouvoirs nécessaires pour assurer un contrôle de la qualité des apprentissages réalisés à la maison. À cet égard, des modifications devraient être apportées à l'article 2 du Projet de loi 144 concernant l'article 15 de la LIP;
- la CSSMI recommande que les éléments suivants se retrouvent dans le règlement que doit adopter le ministre :
 - les critères minimaux d'analyse du projet d'apprentissage soumis par les parents;
 - les mesures de suivi du projet d'apprentissage par la commission scolaire;
 - les normes et les modalités d'évaluation;
 - les procédures et les sanctions en cas de non-respect du projet d'apprentissage;
 - les modalités applicables aux situations particulières (enfants, handicapés, projet-voyage, etc.).
- la CSSMI estime que le financement pour le suivi des élèves scolarisés à la maison devra être ajusté à la hausse afin de permettre aux commissions scolaires de remplir leurs obligations de suivi, de soutien et d'encadrement;

- la CSSMI considère essentiel le fait que les spécialistes de la pédagogie présents au sein des commissions scolaires soient mis à contribution pour l'élaboration du guide des bonnes pratiques de la scolarisation à la maison de même que dans la composition de la table de concertation sur la scolarisation à domicile prévue dans le Projet de loi 144;
- la CSSMI propose que le terme « enseignement à la maison » prévu dans le Projet de loi 144 soit modifié afin de valoriser la profession enseignante en privilégiant l'emploi de ce terme dans la *Loi sur l'instruction publique* aux activités effectuées par des individus détenant leur brevet d'enseignement ou l'équivalent.

En ce qui concerne la gratuité scolaire :

- la CSSMI salue le principe de gratuité scolaire pour le plus grand nombre d'élèves possible, peu importe le statut de l'élève ou du parent, toutefois, considérant que l'article 3.1 du Projet de loi 144, tel qu'il est libellé, peut apporter une certaine confusion, la CSSMI recommande que le législateur pose le principe de la gratuité pour tous et précise uniquement les exceptions par règlement;
- advenant le cas où le législateur choisit de maintenir la disposition de l'article 1 du Projet de loi 144 tel que libellé, la CSSMI constate que certaines notions risquent de poser des problèmes d'interprétation et souhaite qu'elles soient précisées, notamment en ce qui concerne le terme « demeurer habituellement ». De plus, le législateur utilise le terme « titulaire de l'autorité parentale », terme non utilisé dans la LIP, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire la portée de la gratuité scolaire. Finalement, la disposition n'oblige pas l'élève à demeurer au Québec, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la gratuité des formations en ligne au secteur des adultes et professionnel;
- la CSSMI exprime une réserve relativement au nouveau pouvoir des commissions scolaires d'exempter, pour des motifs humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à l'enfant, du paiement de la contribution financière exigible aux parents. Cela peut entraîner des conséquences financières importantes et il peut être difficile, voire impossible de vérifier les capacités financières du parent;
- la CSSMI souhaite également rappeler qu'il sera nécessaire de s'assurer que tous les élèves ayant dorénavant accès à la gratuité scolaire soient financés par le gouvernement du Québec en vertu des règles budgétaires applicables aux commissions scolaires.

DE VERSER l'avis de la CSSMI déposé à la Commission de la culture et de l'éducation au répertoire des présentes sous la cote 904.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – CENTRE MULTISERVICE DE SAINTE-THÉRÈSE
Résolution n° CC-170829-4701

ATTENDU l'activité Reconnaissance de la réussite des élèves 2016-2017 tenue le 14 juin 2017;

ATTENDU que cet événement annuel a pour objectif de couronner la réussite des élèves adultes;

ATTENDU que poursuivre des études en tant que jeune adulte apporte son lot de difficultés, tel que devoir concilier travail, études et famille;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADRESSER des félicitations aux élèves qui ont fait preuve de courage et de persévérance pour atteindre leur but;

D'ADRESSER des remerciements à la direction ainsi qu'aux membres du personnel du Centre multiservice de Sainte-Thérèse pour leur travail colossal à titre d'acteurs indispensables à la réussite du parcours scolaire de ces élèves.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-170829-4702

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 45.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale